N° 333 — 13e Année — LE NUMERO CINQ CENTIMES — (5 Frimaire, An 110) — Vendredi 29 Novembre 1901

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place de Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53
Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

L'Europe et l'Asie

On a remarqué dans le discours de M. Waldeck-Rousseau à la Chambre une brève allusion à cet « équilibre des puissances » si gravement compromis en Europe depuis 1870, rétabli fort imparfaitement par l'alliance franco-russe, et qu'il est urgent de ne pas laisser périclirer dans les autres parties du monde.

Il est clair que l'équilibre est rompu deux fois, non seulement dans notre occident, sur le Rhin et sur le Danube, mais dans l'Extrême-Orient, sur le Pei-Ho et le Yang-Tsé, si nous laissons l'Allemagne développer son influence sans contrepoids dans le monde oriental.

Il y a à peine un demi-siècle, la Prusse n'était rien à Pékin, tandis que la France y jouissait *depuis longtemps d'un illustre prestige*. C'est en 1863 que le gouvernement prussien envoya chez les Chinois, si nous ne nous trompons, sa première mission. Elle était conduite par le comte Eulenbourg, qui emmena avec lui des professeurs et des savants, comme le naturaliste Hildebrand. L'Angleterre vit cette mission de mauvais œil, et, bien qu'elle ne pût à cette époque penser que la Prusse allait devenir la grande Allemagne, elle s'efforça de contrecarrer la démarche du comte Eulenbourg.

La France, au contraire, avec sa générosité accoutumée, vint sincèrement en aide aux Allemands, dans une pensée générale de civilisation européenne. C'est la France qui fit obtenir à la Prusse son premier traité de commerce et d'amitié avec l'Empire du Milieu.

Dès lors on vit les voyageurs, les commis, les comptables de l'Allemagne occuper peu à peu de nombreux emplois dans les maisons de commerce de Shanghai et des diverses villes de la côte, s'insinuer dans les banques anglaises, en éliminer sans bruit les Français et les Anglais eux-mêmes ; puis fonder à leur tour des maisons de négoce et de banque.

La douane, qui était exclusivement anglo-chinoise, passa en partie aux mains des fils persévérants de la Teutonie. Les produits métallurgiques d'Essen firent leur entrée dans les ports du Céleste-Empire. Puis les *militaires*, les *ingénieurs* vinrent à leur tour, sur le pas des commerçants qui avaient frayé la voie.

Lorsque Li-Hung-Tchang commença à réformer l'armée chinoise, il appela à lui des officiers de cette armée prussienne et allemande, dont le renom était sans égal depuis Sadowa et Sedan. Une école militaire allemande fut fondée à Tien-Tsin, sous la direction de l'officier d'artillerie von Richter. Un autre officier allemand, M. de Hoenneken, fut chargé de réformer le système de défense du littoral et les forts de Takou. On assure même que plus d'une fois, lorsque nous avons rencontré les *Pavillons-Noirs* sur les frontières du Tonkin, la présence de l'instruction et de la discipline allemandes se fit sentir parmi eux.

Les fortifications de Wei-hai-Wei, à l'entrée du golfe de Petchili, que les Japonais réduisirent au silence en 1894, étaient armés de canons sortis des usines Krupp. Jusqu'alors, entre l'Allemagne et la Chine, tout allait bien, quoique les canons Krupp n'eussent pas fait merveille contre les petits hommes jaunes venus du Japon. Mais ce n'était que bénéfice pour la métallurgie allemande qui aurait à réparer les ruines. Le commerce allemand en Extrême-Orient prenait une telle extension qu'il passait de 22 millions en 1885, à plus de 100 millions en 1898. Dans les golfes de la Mer Jaune, aux embouchures des fleuves chinois, sur les côtes des îles japonaises, on ne rencontrait plus que des caboteurs allemands et le pavillon de la compagnie du Lloyd, tandis que le pavillon français ne faisait que des apparitions de plus en plus rares, en dépit de toutes les primes que pouvait voter notre parlement.

Et, pour le dire en passant, si notre gouvernement de l'Indo-Chine et le Conseil supérieur qui siège à Hué, prennent des mesures efficaces pour encourager notre marine dans ces parages, ils nous auront rendu un grand service.

Ainsi, l'Allemagne ne cessait d'armer, d'outiller et d'instruire les Chinois à l'européenne, comme elle le faisait pour les Turcs; on sait que la stratégie berlinoise fleurit à la Corne d'Or et sur les Dardanelles comme sur le Petchili. Mais Berlin est un maître despotique et aussitôt que ses élèves font mine de résister, il les bombarde. Ce pourrait bien être Berlin qui, le premier, bombardera Constantinople. Elle a bombardé ses amis les Chinois de Kiao-Tchéou, et c'est de là qu'est venue cette expédition de l'Europe, du Japon et de l'Amérique à travers l'Empire du Milieu, dont on est aujourd'hui à solder les comptes, tant en France que dans les autres pays.

C'était en novembre 1897, on s'en souvient, que deux missionnaires allemands, les pères Hics et Ziegler, ayant été victimes d'une édition à Yen-Théou-Fou, l'amiral Von Diederichs, commandant la division navale de Chine, reçut par le télégraphe l'ordre de s'emparer de la baie de Kiao-Tchéou. Aussitôt dit, aussitôt fait. L'amiral débarqua cinq cents hommes et s'empara des forts. Ce fut comme un coup de tonnerre dans les chancelleries européennes. L'Angleterre en tressaillit jusqu'en ses fondements instables que l'Océan ronge tout autour. On n'avait jamais pensé que Berlin oserait avec sa marine un coup d'audace si subit. Le Tsung-li-Yamen chinois s'efforça de résister aux exigences de son allié de la veille, mais en vain ; il dut se résigner à tout ce que voulait le gouvernement de Berlin ; il dut accorder, avec de nombreux privilèges, le monopole des chemins de fer dans le Chan-Tung, cette magnifique presqu'île du golfe de Petchili, et la concession de Kiao-Tchéou, comme dépôt de charbon. C'était à la vérité la route de Pékin dans les mains de l'Allemagne.

Alors on vit arriver le prince Henri de Prusse, frère de l'Empereur Guillaume (6 mai 1898) avec deux navires de guerre, le *Gefion* et le *Deutschland* ; le prince allemand entra en triomphateur à Pékin le 13 mai et il reçut de l'Empereur des Célestes des honneurs extraordinaires. On sait la suite des événements depuis cette époque, la révolte des Boxeurs, armés en grand nombre de fusils allemands, l'expédition de toutes les puissances contre la Chine, sous les ordres de Waldersée, et enfin cette mission du frère de l'Empereur chinois venant en suppliant implorer le pardon de l'Empereur allemand.

Etonnant spectacle que ce double voyage à travers les mers : le frère de l'Empereur allemand se rendant en vainqueur à Pékin et le frère de l'Empereur chinois venant se prosterner aux pieds de celui qui règne à Postdam ! Voilà un contraste comme on n'en a pas vu beaucoup dans l'histoire !

Les événements que nous venons de rappeler font comprendre que l'équilibre nécessaire à la civilisation européenne peut être menacé dans l'Extrême-Orient aussi bien que dans notre Occident.

Hector DEPASSE.

Block-Notes

On s'en consolera

On n'en finira donc jamais avec cette satanée Comédie-Française. Maintenant que les cabotins de la rampe commencent à se calmer, ou du moins en ont l'air, voilà que les cabotins de la littérature se mettent de la partie.

M. Henri Lavedan, dont la nouvelle pièce, le Marquis de Priola, *devrait déjà être entrée en répétition, refuse de laisser entamer le travail, sous prétexte qu'il n'y a pas de metteur en scène capable, en dehors de MM. les inviolables sociétaires, de monter un Ouvrage — avec un grand O — un ouvrage à lui.*

Car le petit complot, dévoilé dernièrement, est entré aujourd'hui dans la période d'exécution. A la suite du décret qui a supprimé le comité de lecture, les sociétaires, n'étant plus admis à recevoir les pièces, se refusent à les monter. M. Clarétie a fait ce que tout le monde était fait à sa place. Il a dit : « Puisque personne ne veut prendre ici la charge de mettre en scène la pièce de M. Lavedan, je l'y mettrai moi-même, administrateur général, et je ne m'en tirerai pas plus mal que les autres ».

Là-dessus, M. Lavedan, jugeant sans doute que la compétence de M. Clarétie n'est pas suffisante du moment qu'il s'agit de « ses Productions », intervient et déclare que sa pièce ne passera pas dans de telles conditions.

C'est un petit malheur évidemment.

Mais savez-vous d'où vient tout cela ? Tout simplement de ceci : que M. Clarétie a été dreyfusard militant, et que M. Lavedan est un des membres les plus actifs de ce parti haineux et vindicatif qui s'intitule nationaliste.

Ah ! l'Affaire, la fameuse Affaire, n'est pas encore liquidée !

MAFFLAN.

On dit...

Une chèvre voleuse. — Un ouvrier ébéniste du canal du Centre, à St-Léger-sur-Dheune, vient d'être volé par sa chèvre, qui lui a mangé une demi-livre de cacao et a dévoré même le mandat de paiement de l'ouvrier, s'élevant à 69 fr. 50.

***

Curieux phénomène. — Aux alentours de Fures, dans l'Ain, on vient de découvrir un petit étang qui s'étend tous les jours davantage et dont la profondeur est inconnue, la sonde ne rencontrant pas d'obstacles.

***

Ignorance nationaliste. — Nos nationalistes n'entendent aux choses de la politique étrangère comme un dévoué antisémite à l'hygiène capitaine.

C'est ainsi que, dans une cérémonie qui a eu lieu à Paris, il n'y a pas bien longtemps, le sénateur Feuillat parlait des liens unissant les Irlandais aux Français. Sans doute, en pâro concert, qui n'oublie l'Irlande catholique tous les jours pour faire pièce à l'Angleterre protestante, confondait-il les Français avec la rédaction de la *Patrie* ou du *Dragon*.

Cette appréciation est relevée par le *Débats* de Montréal, journal de langue française, qui dans son numéro du 17 courant déclare :

« Si on connaissait un peu mieux à Paris ce qui se passe au Canada et aux Etats-Unis, on saurait que les Irlandais ont toujours lutté de ce côté de l'Atlantique contre la diffusion de la langue et de l'influence française. »

Chronique parisienne

LE CONCOURS DE JOUETS

Une idée du préfet de police. — Le concours de jouets. — Trouvailles originales. — Les Santos-Dumont minuscules. — L'opinion de M. Léon Claretie. — Lépine au violon

Le préfet de police, M. Lépine, avait eu, il y a deux mois, l'amusante pensée d'organiser un concours de jouets entre tous les petits fabricants de joujoux à bon marché, pourvoyeurs ordinaires des baraques du jour de l'an.

Inventez, leur avait dit le préfet, quelques jouets nouveaux, ayez une idée originale, trouvez de l'inédit et moi je conserai le public à venir voir vos travaux, je l'intéresserai à votre modeste industrie, et des prix récompenseront les plus avisés.

Et ce fut une véritable révolution dans le monde des camelots; on n'en dormit pas de plusieurs semaines dans les mansardes où travaillent tous ces pauvres diables qui arrivent à créer de petites merveilles avec les déchets du luxe ou de la voirie.

Cent soixante exposants répondirent à l'appel du préfet, et dimanche s'ouvrait cet original concours. C'est dans le grand hall du tribunal de commerce qu'on a groupé tous les bibelots reçus, il y en a 1... il y en a des centaines... et des centaines, depuis les simples joujoux à cinq centimes, jusqu'à ceux de 2 fr. 95, *prix maximum et qui ne devait pas être dépassé d'après le règlement du concours.*

C'est une vraie joie pour les yeux que tous ces jouets qui font songer aux palais enfeuvés dans les contes de fée dont on berça notre enfance.

Et que d'ingénieuses trouvailles ! Voici d'abord un jouet scientifique, c'est une mappemonde démontable, si l'on peut, en morceaux. A Puis voilà le jeu des Boers très curieux en sa simplicité. Un Boer et un Anglais marchent l'un vers l'autre, mais quand on veut les rapprocher, ils se tournent le dos et le Boer allonge un grand coup de pied au soldat britannique vous devines où...

Le ballon Santos Dumont devait naturellement exciter l'imagination des ouvriers, aussi voyons-nous toute une collection de Santos. Les uns par un curieux mécanisme doublent la tour Eiffel ; *les autres s'élèvent en l'air avec leur nacelle*, leur aviateur et leurs passagers. Plus loin l'âne joli-cœur obtiendra les amitiés des bambins.

« Mettez dans ma bouche un morceau de sucre, dit la légende inscrite sur ce joujou, tirez moi par la bride et je vous le rendrai avec grâce, sous forme de bonbon.

Un fabricant d'instruments de musique expose deux harpes hautes de quarante centimètres qui présentent une amusante particularité, en ce que le montant du devant est une fidèle, ce qui fait que l'enfant peut alternativement jouer de l'un ou de l'autre des instruments.

Le jouet moralisateur est représenté par l'alcoolique », un ivrogne qui voit se former devant lui toutes les portes, celles de sa famille et celles de la société.

Les automates ont fait d'incroyables progrès en point de vue du prix; *on nous en montre de fort jolies à 1 fr. 45 et de magnifiques à 1 fr. 95.*

Les jouets mécaniques sont légions.

Malheureusement, on ne peut se rendre un compte exact de leur fonctionnement, défense ayant été faite aux camelots de les mettre en mouvement.

Les ouvriers se montrent désolés de ce veto, et en cachette, de temps à autre, ils enfreignent la règle.

Le grand succès de curiosité va à l'*usine électrique*, un curieux jouet qui amusera sûrement les enfants. Imaginez une petite maison renfermant à l'intérieur des pièces minuscules qui actionnent une sorte de volant, lequel met en mouvement une grande roue rappelant, de très loin, celle de l'Exposition.

Tout cela est grossièrement fait. On sent que l'ouvrier s'est servi des matériaux qu'il avait sous la main. La maisonnette est en planches minces, la roue en fer à peine peint, mais que l'on figurale un peu cette usine et l'on aura un délicieux bibelot.

Un fabricant de produits chimiques, M. Tréré, un chevalier de la Légion d'honneur, s'il vous plaît, a eu l'idée de construire des petits bateaux marchant tout seuls et pouvant se rendre pour ainsi dire d'eux-mêmes d'un point à un autre. Ces bateaux, construits dans des débris de cannes à pêche, marchent grâce à une réaction chimique. Dans un tube placé sous le bateau, M. Tréré met un morceau d'une poudre composée de bicarbonate de soude et de carbure de calcium. Au contact de l'eau des bulles de gaz se dégagent et voilà le bateau en mouvement. Il y aurait encore bien d'autres joujoux à citer mais il faut noter au passage l'envoi fait par MM. Fremiet Gérome, Constant Detaille et Felix Régamey qui, sous le pseudonyme de Rem, mettre leur art à la portée des petits.

M. Fremiet expose un singe à la marmite, d'un esprit délicieux ; M. Gérome a peint une femme nue jouant très artistique ; M. Coutant a fait deux danseuses et M. Detaille a peint sur verre un pion-pion symbolique mi-français mi-russe...

Somme toute cette exhibition est fort intéressante, il y a parmi les jouets exposés de délicieuses trouvailles qui exciteront les convoitises des petits et feront peut-être la fortune de quelques pauvres diables d'ouvriers. Et c'est de cela qu'il faut féliciter l'organisateur de ce concours, le préfet de police.

A ce sujet, citons, en terminant, la question qui fera fureur sur les boulevards : « Lépine au violon ».

Il aurait de faire sortir d'un bijou de violon une minuscule épine.

Comme esprit parisien, c'est amusant.

Marie-Louise NERON.

RESIGNATION OBLIGATOIRE

La discussion de l'emprunt chinois se poursuit cahin-caha, avec des heurts et quelques légers accidents. Malgré l'opposition du ministre des finances, deux amendements ont été adoptés, qui diminuent de préoccupations louables chez ceux qui les proposent et les appuient, mais qui démontrent surtout le peu d'empressement qu'éprouve la majorité républicaine à avaler la pilule un peu amère que lui a confectionnée le gouvernement.

Elle l'avalera cependant, quand elle aura suffisamment exhalé ses mauvaises humeur. Elle l'avalera, parce que, tout bien considéré, elle ne rendra compte qu'elle ferait une grosse bêtise en s'y refusant pour tout de bon.

Que la droite s'amuse à voter contre les missionnaires en même temps que contre le gouvernement, cela se comprend à merveille : elle n'en rien à risquer. Les missionnaires, n'est-ce pas ? se tireront toujours d'affaire et ce n'est pas un ministère modéré qui les priverait de l'indemnité qu'on a eu tort de leur promettre. Par conséquent, si par hasard, la tactique de la droite réussissait, et le ministère était renversé, elle aurait tout bénéfice : elle serait débarrassée d'un gouvernement abhorré, et ses missionnaires auraient tout de même leur part du gâteau. La droite joue comme on dit, sur le velours.

Pour les républicains, les choses ne se présentent pas de la même façon, et ils jouerraient un jeu de dupes à tuer plus longtemps leurs bulletins à ceux de la droite. Supposez que le gouvernement soit battu après avoir posé la question de confiance : il se retire. Par qui peut-il être remplacé ? Par un ministère avancé ? Personne ne peut le supposer, dans l'état des partis à la Chambre. Alors, nécessairement, *par un ministère plus modéré, qui serait encore plus favorable aux missionnaires*, ou, en mettant les choses au mieux, bien que l'hypothèse soit peu vraisemblable, par un ministère de même nuance, qui serait nécessairement aussi favorable aux missionnaires.

On n'aurait pas fait le moindre tort aux missionnaires, et on aurait sacrifié un gouvernement qui a rendu des services, qui doit en rendre encore.

Qui sai-ce qui irait ? les congrégations. C'est pour ailes que travailleraient les républicains.

En l'état, il n'y a qu'une chose à faire : se résigner. Et le plus tôt sera le mieux.

Le budget attend.

MÉNAGES ROYAUX

EN HOLLANDE

D'après le *Reichsche Lloyd*, qui publie une dépêche d'Amsterdam, les difficultés existant entre la reine Wilhelmine et le prince consort seraient réellement causées par les dettes que le prince a faites. C'est bien à la suite d'une discussion à ce sujet que la reine a été gravement indisposée.

Il est à remarquer, dans tous les cas, que *bien que la reine soit malade*, le prince Henry se livre aux plaisirs de la chasse.

EN SERBIE

Vienne, 27 novembre. — On raconte ici que le roi Alexandre de Serbie aurait l'intention de divorcer avec la reine Draga, afin d'épouser sa plus jeune sœur, Hélène Lunjevitza, qui vit déjà dans le palais et est la confidente intime du roi dans ses promenades et dans ses jeux.

HORS FRONTIÈRES

LETTRE DE BRUXELLES

La Loi militaire

Œuvre cléricale — Les grandes lignes du projet

Bruxelles, 27 novembre. — La Chambre a repris la discussion du projet de loi militaire : elle a même, à l'heure qu'il est, voté certains articles du projet du gouvernement. Il nous a paru intéressant, vu la gravité de la question, de donner aux lecteurs de *l'Avenir de Roubaix-Tourcoing* une idée générale du travail accompli par nos législateurs. Avant d'aborder le fonds de la question, il est cependant nécessaire de dire que cette loi est l'œuvre de la majorité cléricale et ne reflète, en aucun point, l'esprit de l'*opposition*. Celle-ci était *quasi-unanime* pour réclamer la suppression du remplacement militaire et du tirage au sort. Le gouvernement maintient ces deux objets et s'efforce de favoriser les engagements par des primes assez importantes d'ailleurs, qui vont grever le budget de la guerre d'une somme nouvelle de plus de soixante millions de francs annuellement.

Cela dit, voici les grandes lignes du projet : Le recrutement de l'armée a lieu par des engagements volontaires.

Toutefois, des appels annuels appèlent s'il y a lieu à l'insuffisance du nombre de ces engagements (ceux sont préjudice aux remplacements qui découlent du tirage au sort).

La durée du «terme» de milice est de huit années dans l'armée active, suivies de cinq années dans la réserve.

La réserve ne peut-être rappelée au service actif qu'en ce de guerre ou lorsque le territoire est occupé.

Les miliciens, les volontaires avec prime, et les remplaçants sont envoyés en congé illimité, lorsqu'ils ont passé effectivement en service actif, à partir du jour de l'appel où ils ont rejoint leur contingent, le temps ci-après déterminé :

Infanterie : vingt mois, à accomplir pendant les vingt quatre mois qui suivent l'appel sous les armes, ou au rappel d'un mois pendant le courant de la troisième ou de la quatrième année.

Cavalerie et artillerie à cheval : trente-six mois ;

Artillerie montée et train : vingt-huit mois ;

Compagnies spéciales et pontonniers d'artillerie : vingt-deux mois ;

Génie : vingt-deux mois ;

Bataillon d'administration : vingt-quatre mois.

Des congés sont accordés aux miliciens, aux volontaires avec prime et aux remplaçants de manière à ne pas les astreindre à une continuité absolue de service.

A partir de 18 ans, les volontaires sont assimilés aux miliciens au point de vue de la mémoration, des rappels et des congés.

L'idéamité due à raison du service personnel et des miliciens et des volontaires avec prime sera fixée à 25 fr. par mois pour les troupes à pied et de 30 fr. pour les troupes montées. Une indemnité de 35 fr. par mois de service actif est allouée, à partir de 18 ans, aux volontaires de carrière. Elle est également de 35 fr pour les miliciens « rengagés » de toutes les catégories. Toutefois, cette indemnité est portée à 40 fr. pour les canoniers et brigadiers et à 40 fr. pour les sous-officiers. Pour ce qui est de l'homme « rappelé » s'il est père de famille, il reçoit une indemnité de 50 centimes par jour par enfant, sans que cette indemnité supplémentaire puisse toutefois dépasser un franc par jour. Elle est payée à l'épouse ou à la personne qui a la charge des enfants.

Quant aux exemptions, la Chambre a admis quel'enfant naturel soutien de sa mère y a droit.

Tel est le projet dans ces grandes lignes.

Il paye réclamait le service personnel et la réduction du temps de service ; la majorité n'a tenu aucun compte de ces desiderata.

Les responsabilités seront grandes pour les cléricaux.

DE WROUCKÈRE.

ACTUALITÉ

Sainte-Barbe en Quarantaine

Décision du général André — Plus de Sainte-Barbe à la caserne — Artilleurs *mes chers frères !* — Une sainte tuée par son père

Douaisiens, Calaisiens, Dunkerquois et Lillois — encore que chez nous notre artillerie soit réduite à sa plus simple expression, exception faite de nos chers canonniers — n'entendront plus cette année le classique refrain :

Artilleurs, mes chers frères,
A la santé, levons nos verres
Et répétons en qui refrain
Vivent les artilleurs et les soldats du train !

M. le général André, ministre de la guerre, estimant que cette fête avait le tort grave d'entretenir le particularisme de l'arme, de donner aux nouvelles recrues une fâcheuse idée de la discipline et de grever forcémentles bonnis de l'ordinaire, a supprimé ou mieux déplacé la fête de Ste Barbe. A l'avenir, une fête réglementaire sera donnée dans les *champs de tir* à l'issue des écoles à feu annuelles.

Cette pauvre Ste-Barbe n'a vraiment pas de chance. Déjà mise à mort par son papa — on n'est jamais trahi que par les siens — vers l'an 235, canonisée de fait et devenue grâce à la foudre, qui se chargea d'exécuter et d'électrocuter son assassin comme un simple Czolgosz, la patronne de nos artilleurs, canonniers, pompiers et autres foudres de guerre, se voit aujourd'hui priver de sa cohorte la plus active et la plus jeune. Il y a des saintes qui ont la guigne.

Adieu l'ole traditionnelle portée solennellement par les marmitons de l'Escoudale ! Adieu les latins du colo et la répique de l'ancienduns la verrée joyeuse des quarts de vin.

Il faudra attendre dix mois avant de « tutoyer » l'oie grasse toute ruisselante de lard *fondu*.

Le troupier philosophe de profession sachant la partie remise, se consolera facilement et dans le grand air du champ de tir après les manœuvres terminées, mettra les bouchées doubles.

Quant à Sainte-Barbe, elle se résignera. Il y a encore assez de pompiers, de mineurs et de carriers en France pour que l'encens qui lui est cher, les fumées de l'alcool, ne lui soit pas à jamais ravi.

Elle troquera son képi d'artilleur contre un casque de pompier et ne s'en portera ni mieux ni plus mal.

C'est égal, les saintes agiront sagement en quittant le séjour vague où elles s'endorment sur leurs lauriers et leurs auréoles. *Le temps n'est pas loin où elles se disputeront leurs derniers adhérents. Le struggle for life* ne sévit pas que sur la terre.

G.-D. JEANDOUEY.

LES CONSEILS DE GUERRE

M. Raoul Bompard a soumis hier à la commission de législation criminelle son deuxième rapport sur les propositions de réforme du code de justice militaire.

Ce rapport, que la commission a approuvé, contient les dispositions relatives à la réduction du nombre des conseils de guerre, au secret du vote et à la suppression des conseils de révision de Paris et d'Alger, dont les pouvoirs sont attribués à la cour de cassation.

Le groupe radical socialiste a décidé de demander à la Chambre de consacrer les séances du matin, dès que la discussion de la loi sur la marine sera terminée, à l'examen des rapports de M. Raoul Bompard.

Les débats ne seront pas très longs, tout le *monde étant d'accord sur la réforme nécessaire* du code de justice militaire. Aussi, en quelques séances, les conclusions du rapporteur pourraient-elles être adoptées et transmises au Sénat, de façon que la réforme fût réalisée avant la fin de la législature.

LE RAPPORT VOYRON

Ce que disent les journaux cléricaux. — Une publication du « Matin »

Naturellement tous les journaux réactionnaires, nationalistes ou néomistes tiennent encore le même langage à propos du rapport Voyron.

Tous s'occupent, non pas du rapport lui-même et de ce qu'il dit, mais de la façon dont il a été livré à publicité ; tous veulent que publication exemplaire pour le fonctionnaire qui a divulgué ce document. Ceci est bien. Mais des missionnaires et du pillage, rien ; tout peut-être dans le *Soleil* qui y trouvent matière à féliciter les missionnaires.

Le *Matin* publie deux lettres d'après lesquelles le pillage de Pékin fut dirigé non seulement par les missionnaires catholiques français ; mais aussi par certaines, étrangères, femmes de ministres ou de consuls.

Voici un extrait de la première qui est bien caractéristique :

« « pillage » est le seul sujet de conversation à table, dans la rue, dans les missions, dans les boutiques. L'après-midi, chacun va vu dans sa légation pour assister à la vente aux enchères des objets qui ont été « pillés », et, le soir, du pesiles excursions » sont fréquemment organisées pour aller « piller » dans les environs. C'est là « pillage », le « pillage », rien que le « pillage », du matin au soir et, parfois, du soir au matin.

Le pillage n'est d'ailleurs pas le seul fait des hommes ; les dames s'y adonnent aussi activement. Elles furent même les premières à donner l'exemple. On raconte que, moins de cinq minutes après l'arrivée des troupes à Pékin, trois dames arrivèrent en toute hâte leurs légations respectives et firent la course entre elles à qui arriverait le premier à un certain magasin de la rue des Légations qu'elles avaient fréquemment visité auparavant lorsque le qui regorgeait de coupons de soie et de satin. Dix minutes plus tard, elles revenaient avec les bras chargés de brocatelles et de tapisseries ancienne....

Le Matin ajoute :

D'autre encore racontent qu'un fonctionnaire de vil fectieux est l'idée d'inviter à un garde-meuble et de mettre sur ses cartes d'invitation : « *On pillera* ». Entre deux tours de valse, on s'en allait effectivement « piller » et l'on rapportait des accessoires de pillon qui furent de taille !...

Il ne faut évidemment pas grossir outre mesure les choses ; ceux qui se livrèrent à ces « pillages » eurent des excuses, et on ne saurait, cela est certain, leur refuser les circonstances atténuantes ; mais ce qui est certain aussi, c'est que ce n'est pas avec une telle grande fierté qu'on peut aujourd'hui écrire sur ces pages de la marmite de Chine : *Civilisatum Europeanus.*

L'enquête sur la divulgation du document

Paris, 27 novembre. — On lit dans la *Patrie* :

Le chef d'Etat-Major de la marine poursuit son enquête au sujet de la publication d'une partie du rapport du général Voyron. Dans le présent on considère au ministère que l'information donnée par plusieurs journaux, et présentant un caractère officieux, a été non ministérielle, comme l'auteur de cette indiscrétion est inexacte. Ce démenti vise M. le lieutenant Bernard, fils du sénateur des Doubs.

Nos Dépêches

Parfil télégraphique et téléphonique

CONGRÈS DU SYNDICAT NATIONAL

des vins, spiritueux et liqueurs

Paris, 27 novembre. — La deuxième séance du congrès du syndicat national du commerce en gros des vins, spiritueux et liqueurs de France s'est tenu ce matin, dans la salle de la Société de géographie.

La séance était présidée par M. Sterne, vice-président du Syndicat, assisté de MM. Jannaud, de Candom ; Duboue, de Bordeaux ; du Mas, de Lyon ; Limoge, de Marseille ; Millaret et Charles Dupuy, sénateurs ; Lasies, député, etc., etc.

M. Henry Turpin, président du syndicat national de Rouen, a fait une grande conférence sur la loi des boissons, la fraude, la mévente des vins et la réglementation intégrale du privilège des bouilleurs de cru.

Le conférencier expose que la loi Caillaux a eu des conséquences funestes pour le commerce des boissons et la viticulture, ruinées, disent-il, et l'ivrognerie triomphant. Le remède est connu, et il est unique : c'est de faire payer le droit dû au Trésor par quiconque consomme de l'alcool.

La loi est en vigueur depuis 9 mois ; on peut partiout en apprécier les résultats et les vitiouflens reconnaître une erreur profonde commise par leurs représentants.

En 1875, avec 33 millions d'hectolitres, il n'y a pas eu de mévente. En 1900, avec 67 millions il y a eu mévente, mais ceux-ci sont que 4879 ont à distille 700.000 hectolitres d'alcool de vin déclaré produit par 10 millions d'hectolitre de vin. Voilà pour les vins.

Quant au commerce des spiritueux, il est complètement arrêté. La situation est critique, et ne saurait se prolonger. De plus, l'augmentation des licences improvisée en cours d'instance à la Chambre a obligé le débitant à augmenter encore le prix des liquides vendus aux ouvriers. Les licences étaient de 14 millions ; on les a portées à 36 millions, payées surtout par les commerçants de détail. On peut donc dire que la loi du 29 décembre 1900 a jeté une perturbation terrible dans toutes les branches de la production viticole, agricole et du commerce régulier.

Le conférencier étudie ensuite quelles sont les modifications à faire à la loi. Il faut admettre tout d'abord qu'on doit conserver le dégrèvement des boissons hygiéniques. C'est un fait qui doit rester acquis, mais alors, il faut assurer les ressources nécessaires pour 125 millions de dégrèvement et, pour cela, il faut fermer la fissure à la fraude et demander que chaque citoyen payes les droits sur l'alcool qu'il consomme.

La production des bouilleurs de cru est énorme : plus d'un million d'hectolitres d'alcool échappent aux droits. Dans certaines communes, chaque ferme est devenu un débit clandestin et la régie ne peut pas empêcher cette fraude à la circulation et certains bouilleurs de cru distillent jusqu'à 150, 150 hectolitres d'eau-de-vie qui passent en fraude.

La surtaxe sur l'alcool a été une prime à cette énorme fraude, et on ne doit pas oublier que le budget demande 365 millions par an à l'alcool et que, déjà, cette année, au 31 octobre il y a plus de 77 millions de déficit rien que sur cette ressource. Le Sénat ne saurait évidemment si on n'arrive pas à frapper d'un droit égal tout l'alcool qui se consomme en France.

Le conférencier termine en faisant un chaleureux appel à l'union de tout les intérêts, et il espère que le gouvernement et le Parlement reconnaîtront leur erreur et feront droit aux justes revendications des représentants de bons Français qui composent l'ensemble du commerce des boissons.

Le drame de Montbrison

Un curé et sa servante assassinés. — L'enquête. — Détail curieux.

Montbrison, 27 novembre. — L'enquête se poursuit au sujet de ce crime horrible qui a mis en émoi la population. On croit maintenant que le mobile du forfait n'était pas le vol, puisqu'il était facile de tout emporter sans visiter la chambre où était le couple.

D'ailleurs le curé possédait deux chiens très méfiants, parfoit, et sévères gardiens. Or, ils n'ont pas aboyé une seule fois, la connaissant dont très bien ceux ou ceux qui ont pénétré dans la maison.

Disons que le curé Larderet passait pour un homme qui ne s'embêtait pas ». Et un détail qui prouve bien que ces bruits étaient fondés : c'est que le cadavre du curé a été trouvé couché côté à côté avec celui de sa servante, dans le même lit où le crime a été commis.